



Communiqué de presse

27 juin 2016

Pas de revalorisation des allocations d'assurance chômage au 1^{er} juillet 2016 en l'absence de majorité au Conseil d'administration de l'Unédic

Lors de sa réunion du 27 juin, le Conseil d'administration de l'Unédic a discuté de la revalorisation des allocations chômage. Aucune des propositions soumises au vote n'a recueilli les voix nécessaires. Par conséquent, il n'y a pas de revalorisation des allocations à compter du 1^{er} juillet 2016.

Une fois par an, le Conseil d'administration examine la possibilité de revaloriser les salaires de référence et les paramètres fixes qui servent au calcul des allocations. En cas de revalorisation, cette décision s'applique à compter du 1^{er} juillet.